

**Comité sectoriel de la sécurité sociale et
de la santé**

CSSSS/17/041

**AVIS N° 17/12 DU 7 MARS 2017 RELATIF À LA DEMANDE DE LA « BANQUE
CARREFOUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE » CONCERNANT LA CANDIDATURE DE
MONSIEUR DIMITRI DIAKODIMITRIS AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN
SÉCURITÉ**

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour
de la sécurité sociale*;

Vu l'arrêté royal du 12 août 1993 *relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les
institutions de sécurité sociale*;

Vu la demande de la « Banque Carrefour de la Sécurité Sociale »;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale du 6 février 2017;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1.1. La « Banque Carrefour de la Sécurité Sociale » soumet la candidature de monsieur Dimitri Diakodimitris aux fonctions de conseiller en sécurité à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

2.1. Il ressort du curriculum vitae du candidat, joint à la demande, qu'il a des excellentes connaissances en informatique et de bonnes connaissances de la sécurité de l'information.

Il a des connaissances limitées de la réglementation en vigueur.

- 2.2.** Le candidat n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Il fait partie du personnel de l'organisation et exerce la fonction de conseiller en sécurité. Il fait directement rapport au administrateur général.

Le rapport d'auditorat précise qu'il consacrera 38 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité.

Par ces motifs,

la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

rend un avis positif.

Yves ROGER
Président

Le siège du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).